

Procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2026

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire,
Jaques BAILLY, Quentin SONNET, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Marie-Claire CLOSCAVET,
Eliane KAUPTE, Mrs Hervé BAILLY, Denis BARIOD, Christian MINO, Jérôme RIDET, conseillers.
Absents excusés : Stéphanie BAUDIER (procuration à Christian MINO), Marine PIAULY (procuration
à Jacques BAILLY), Marie-Louise RENAUX (procuration à Marie-Claire CLOSCAVET)
Absents non excusés : François VARCIN, Guy VUILLEMOT,
Quorum (mini 8 présents) : ok

Mme le Maire ouvre la séance à : 19h15

Désignation du secrétaire de séance : Quentin SONNET

Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2025

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise		X	
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme		X	
CLOSCAVET Marie-Claire		X		SONNET Quentin	X		
KAUPTE Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	10	3	0

1. FINANCES

1.1. CFU 2025 ;

Les CFU 2025 ont été présentés lors de la réunion budgétaire du 29/01/2026 et un projet de budget a été défini puis transmis à l'ensemble du conseil pour une approbation ce jour.

Présentation des CFU :

PPAL

	Investisse- ment	Fonctionne- ment	Total cumulé
Recettes	1 384 929	2 251 863	3 636 792
Dépenses	1 291 464	1 691 431	2 982 895
Réalisations 2025	93 465	560 432	653 897
Résultats antérieurs	16 098	350 507	366 605
Résultat de l'année	109 563	910 939	1 020 502
RAR	-32 281	0	-32 281
Résultat cumulé	77 282	910 939	988 221

EAU

Investisse- ment	Fonctionne- ment	Total cu- mulé
189 219	309 644	498 863
281 838	268 205	550 043
-92 619	41 439	-51 180
204 510	40 269	244 780
111 892	81 708	193 599
	0	0
111 892	81 708	193 599

CHAUFFERIE

	Investisse- ment	Fonctionne- ment	Total cumulé
Recettes	17 367	210 314	227 682
Dépenses	18 970	218 031	237 001
Réalisations 2025	-1 602	-7 717	-9 319
Résultats antérieurs	31 272	33 284	64 556
Résultat de l'année	29 670	25 568	55 237
Restes à réaliser	-19 834	0	-19 834
Résultat cumulé	9 836	25 568	35 403

Investisse- ment	Fonctionne- ment	Total cu- mulé
161 975	108 640	270 615
295 173	47 616	342 788
-133 198	61 024	-72 174
34 417	34 359	68 776
-98 781	95 383	-3 398
	0	0
-98 781	95 383	-3 398

Le maire ne participe pas au vote des CFU

Budgets principal et chaufferie et parkings

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène			
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	12	0	0

Budget eau

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène			
BARIOD Denis			X	PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	11	0	1

1.2. Budgets 2026 :

Lors de la réunion de préparation budgétaire il a été décidé de voter les budgets primitifs 2026 avec la reconduction des dépenses et recettes habituelles ainsi que les principales dépenses prévisionnelles ci-après ; ce budget pourra être modifié ultérieurement, notamment lors de la notification des dotations et des montants des bases de la fiscalité locale :

Pour le budget principal en plus des RAR (recettes : subvention maison des associations pour 99K€ – dépenses : rue Neuve pour 117K€, bâtiments locatifs 10K€, travaux sur réseau EP 4.5K€)

- Vestiaires du foot 70.000€ pour 2026 (maîtrise d'œuvre et lancement de l'opération, démolition)
- St Ouen, positionnement du montant d'achat délibéré en octobre (engagement) pour 240.000€
- Frigos salle des fêtes 6.000€
- RVS 9^{ème} tranche 17.062€
- Travaux forestiers (solde des dépenses et recettes prévisionnelles) 11.040€
- Démolition bâtiment au 69 Grande Rue (suite portage EPF) 60.000€
- Travaux d'étanchéité au bâtiment 9 rue de la Gravière 60.000€
- Cimetière : reprise de concessions, cavurnes, columbarium pour 11.500€
- Poursuite des travaux de rénovation des cabinets médicaux : 5.000€
- Fournitures et équipements suite aux contrôles Apave et au DPE : 3.000€
- Fournitures et équipements suite au DUERP 5.000€
- Poursuite du changement de système de serrures : 4.000€
- Changement d'une porte de garage aux ateliers municipaux : 6.000€
- Matériel technique (saleuse, épareuse ...) 35.000€
- Renouvellement matériel informatique et communication : 4.000€
- Vente de la parcelle rue des Champs (dossier chez le notaire) : 72.870€ (recette)

Pour la chaufferie, en plus des 19.8K€ de RAR (travaux de sectorisation en attente de facturation)

- Renouvellement des pompes, échangeurs, système de régulation, compteurs de calories : 72.080€

Pour le budget eau :

- Renouvellement de compteurs, fournitures suite au DUERP, assistance au PGSSE : 11.200€

Pour le budget parkings, pas d'investissement ou de travaux importants prévus.

Affectations de résultats :

Sont prévues dans les budgets les intégrations de résultat suivantes : Budget principal : 500.000€ - Budget chaufferie : 0€ - Budget eau : 0€ - Budget plage : 95440.51€. Ces intégrations font objet d'une délibération séparée des budgets.

Comme vu l'an passé, avec le passage au CFU et norme M57, les chapitres de dépenses et recettes imprévues sont supprimés et l'assemblée autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (sauf chapitre 012) dans la limite de 7.5% de chaque section.

CLAIRVAUX-LES-LACS BP 2026	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisionnels de l'exercice	1 625 445.60	1 048 163.13	2 534 985.35	2 124 046.40
Affectation résultat N-1		500 000.00		
Résultat reporté N-1		109 563.43		410 938.95
Restes à réaliser	32 280.96			
BUDGET PRINCIPAL	1 657 726.56	1 657 726.56	2 534 985.35	2 534 985.35
Prévisionnels de l'exercice	28 409.49	18 573.78	226 441.50	200 874.00
Affectation résultat N-1				
Résultat reporté N-1		29 669.71		25 567.50
Restes à réaliser	19 834.00			
BUDGET CHAUFFERIE	48 243.49	48 243.49	226 441.50	226 441.50
Prévisionnels de l'exercice	292 639.38	180 747.80	392 852.32	311 144.47
Affectation résultat N-1				
Résultat reporté N-1		111 891.58		81 707.85
Restes à réaliser				
BUDGET EAU	292 639.38	292 639.38	392 852.32	392 852.32
Prévisionnels de l'exercice	43 913.49	47 311.77	109 010.00	109 010.00
Affectation résultat N-1		95 440.51		
Résultat reporté N-1	98 838.79			
Restes à réaliser				
BUDGET PARKINGS	142 752.28	142 752.28	109 010.00	109 010.00

Le conseil se prononce sur les affectations de résultats et les budgets :

Budget principal

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise		X	
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme		X	
CLOSCAVET Marie-Claire		X		SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	10	3	0

Budgets chaufferie et eau

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis			X	PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	12	0	1

Budget parkings

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13	0	0

La société Pslage39 se charge des surveillants de baignade de la plage depuis le désengagement du SDIS. Ils recrutent, encadrent et rémunèrent le personnel nécessaire et préparent l'organisation du poste de secours. Cette dépense est bien inscrite au budget 2026. Nous leur avons confirmé l'intention de la

commune de continuer de travailler avec eux pour la saison 2026 mais ils demandent un devis validé (reçu le 10/02) afin de pouvoir commencer le recrutement dès à présent.

Le montant du devis pour la saison 2026 est de 24.121,82€ (en 2025 : 23.917,67€).

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la poursuite de cette prestation.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13	0	0

1.3. Fixation des conditions de location des locaux pour les services de médecine du travail :

Le centre de gestion du Jura a mis en place un service de médecine du travail auquel la commune a adhéré. Dans ce cadre la commune a été sollicitée pour accueillir ce service comme on le fait pour l'Opsat et la médecine du BTP bien que ce ne soit pas dans les compétences de la commune. Le CDG a visité nos locaux et est intéressé, l'absence d'accessibilité de ces locaux n'est pas un problème pour ces services car ils ne reçoivent du public que sur rendez-vous et ils peuvent donc orienter au besoin les personnes vers un lieu accessible. A ce jour ces locaux sont loués occasionnellement (une 20aine de jours par an) à un tarif datant de 2008 et sont également partagés (couloir, salle d'attente et sanitaires) avec la Dgfp. La Dgfp nous a également soumis un bail commercial qui devra être signé fin 2026 en remplacement de l'actuelle convention exceptionnellement reconduite jusqu'au 31/12/2026.

Ainsi, il convient que le conseil se positionne sur les conditions de mise à disposition de ces locaux pour les médecines du travail.

Le conseil valide la location à la journée des locaux de la « médecine du travail » avec un tarif de 75€ par jour du 01/05 au 30/09 et de 115€ du 01/10 au 30/04 (en fonction de la période de chauffe de la mairie). Les demandes de réservation se feront via le secrétariat de mairie. Les conditions de partage des locaux seront clairement notifiées aux utilisateurs.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13	0	0

1.4. Décisions du maire :

Pièce	Budget	Tiers	Objet	Compte	Montant budg
941	COM	GOYARD TP	Reprise regard pour borne fontaine	615231	4 413.36
956	COM	PERNOT 3E	Illuminations invest	21578	9 324.00
983	COM	PERNOT 3E	Illuminations pose	6232	1 740.00
984	COM	PERNOT 3E	Illuminations sequoia	6232	1 500.00
996	COM	EIFFAGE	Remplct barrière gymnase (rbst assurance)	615231	1 182.00
1076	COM	ENEDIS	Travaux suite à chute d'arbre rte Langard	61521	4 894.81
1077	COM	CLAAS	Bloc relevage Toro	61551	2 450.39
1089	COM	COLLEGE	Electricité gymnase	60612	2 445.05
64	PK	TEC	Collecte bac OM	611	2 673.64
102	COM	PERNOT 3E	Illuminations dépose	6232	1 140.00
86	COM	GOYARD TP	Reprise réseau pour borne incendie	21538	4 586.40
97	COM	FOURTIER	Elagage	615231	3 432.00

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Point sur les travaux en cours :

Travaux rue Neuve. Il reste des bandes de résine à faire mais ce sera en fonction de la météo ainsi que de petites finitions. Nous sommes satisfaits de l'entreprise qui a respecté les délais et bien exécuté les travaux.

Mme le maire revient sur l'assainissement et confirme que jamais TEC n'a parlé d'une possibilité de refaire l'assainissement de cette rue, ils ont demandé aux communes de fournir pour 2027 la liste des travaux qu'elles souhaiteraient voir réaliser, cela n'est pas du tout la même chose. La mise en séparatif de la rue Neuve est loin d'être une urgence en comparaison de la situation de certaines communes.

Rue de la Gare. Le sable compacté choisi pour les trottoirs n'a jamais « compacté », il y a un défaut de matériaux et pas de l'entreprise qui l'a mis en œuvre. Le choix à ce jour porterait sur le remplacement de ce sable par du bioclar (enrobé) mais cela aura un coût pour la commune car c'est un matériau plus cher.

Le plateau rue de Bériat a été contrôlé par le Département et une entreprise. Ce contrôle confirme qu'il est bien aux normes départementales soit une pente inférieure à 7%. Les utilisateurs réguliers de ce plateau n'ont pas le même constat mais cela vient peut-être d'un « creux » entre le plateau et la route qui accentuerait le ressenti de dénivelé et qui pourrait peut-être être comblé, ce point est à revoir.

3. URBANISME

3.1. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours :

- Déclarations préalables :
 - o Remplacement de menuiseries Impasse du Tunnel
 - o Ouvrages et accessoire de distribution électriques rue Neuve (Enedis) x 2
 - o Remplacement porte de garage rue Croix d'Avin
 - o Remplacement clôture chem du Langard
- Permis de construire :
 - o Construction maison individuelle Lotisst en Vallière
- Avis défavorables
 - o Rejet implicite pour construction garage rue du Stade

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. Tableau des emplois au 01/03/2026 ;

Mme le maire expose que suite au dossier de promotion interne pour le grade de rédacteur présenté par l'un de nos agents celui-ci figure sur la liste d'aptitude de la commission de promotion interne du CDG du 03 février dernier. Afin de procéder à la nomination de l'agent dans ce nouveau grade il convient de créer le poste correspondant. La suppression de l'ancien poste pourra être faite lors de la titularisation de l'agent sur son nouveau poste (avec passage obligatoire en comité social territorial).

Ainsi il est proposé de modifier le tableau des emplois par la création au 01/03/2026 d'un poste de rédacteur à 35h, le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe occupé aujourd'hui par l'agent sera supprimé plus tard comme expliqué précédemment.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13	0	0

4.2. Retrait de la délibération pour une reprise de concession dans le cimetière :

Lors du conseil de décembre une délibération relative à une demande de rétrocession de concession funéraire a été prise. Le contrôle de légalité, par courrier du 23 décembre, nous demande de procéder au retrait de cette délibération car seul celui qui a acquis la concession peut faire ce type de demande. Dans notre cas le demandeur n'était pas l'acquéreur mais son ayant-droit qui avait, il y a peu, renouvelé cette concession. Cette décision a été communiquée au demandeur, qui peut, s'il le souhaite, abandonner cette concession mais sans contre partie financière de la commune. Il convient de délibérer pour le retrait de la délibération 2025-048.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis		X		PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	12	1	0

4.3. Modification de la délibération pour une redevance de raccordement AEP :

Le contrôle de légalité nous a également alertés sur la rédaction de la délibération 2025-041 concernant les tarifs de l'eau et la mise en place d'une redevance lors des demandes de déplacement ou de création de raccordement sur le réseau. Nous nous sommes rapprochés d'eux afin de modifier la rédaction de la délibération avec les termes adéquats. Il nous faut donc ajouter à la précédente délibération le fait que la redevance demandée relève de l'article L 224-12-3 du CGCT et préciser que le demandeur ne supporterait cette redevance qu'à hauteur du montant réel des travaux.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13	0	0

4.4. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026 :

Comme chaque année l'ONF propose à la commune l'assiette des coupes pour l'année, il est proposé de vendre les produits de coupes des parcelles C-D en « façonnées à la mesure » et les 7-8 en ventes groupées par contrat d'approvisionnement.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13	0	0

4.5. Travaux forestiers, convention pour exploitation sur parcelle 7 et 8 :

Comme évoqué au point précédent une part des ventes des coupes 2026 sera faite par contrat d'approvisionnement. La procédure pour ces contrats a été modifiée et il convient à présent de signer une convention avec l'ONF pour permettre ces ventes. La convention proposée a été transmise aux conseillers.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
BAILLY Hervé	X			VARCIN François			
BAILLY Jacques	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BARIOD Denis	X			PIAULY Marine	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BIOLAND Sophie	X			RIDET Jérôme	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			SONNET Quentin	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	13	0	0

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il n'y a pas eu de réunion en ce début d'année.

6. QUESTIONS DIVERSES

CNI et passeports : rendez-vous donné le jour même – délai réception entre 11 et 21 jours – 705 titres en 2025.

Marie-Claire CLOSCAVET demande si suite à la proposition de la DGS, lors du dernier conseil, de contacter le CDG39 pour organiser une réunion avec les agents a eu une suite.

Mme le maire répond que oui il y a eu une réunion avec le personnel mais que le CDG a bien précisé que le conseil municipal n'était pas compétent en la matière et que le maire n'aurait pas dû accepter que ce soit abordé en conseil municipal. Les agents devaient s'adresser directement au maire, seul responsable du personnel.

L'organisation du bureau de vote est évoquée, le secrétariat de mairie se chargera comme habituellement de contacter les personnes pour la tenue du bureau.

Le maire lève la séance à 20h15

Le secrétaire

Le maire